

Objet : Information relative à la lecture de votre avis d'imposition 2017.

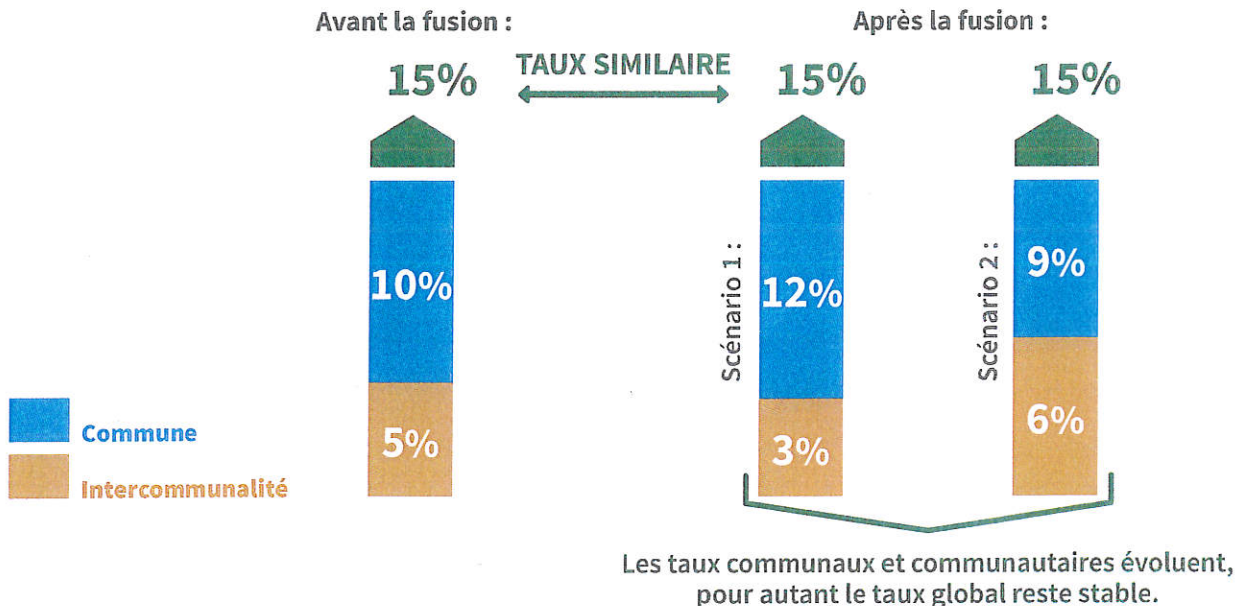
Madame, Monsieur, cher(e)s concitoyen(ne)s,

Tout processus de fusion territoriale entraîne avec elle d'indissociables enjeux en terme de fiscalité. La mise en place de notre communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie au 1^{er} janvier 2017, fruit du rapprochement de cinq anciennes collectivités aux pratiques fiscales disparates, ne fait pas exception à la règle.

Soucieux de conserver un système fiscal équitable à l'échelle des 1 500 km² du territoire communautaire, nos 97 communes et la communauté d'agglomération, accompagnées du cabinet d'audit et de conseil rennais Ressources Consultants Finances, ont œuvré collectivement afin de mettre en place un mécanisme de neutralité fiscale pour le contribuable.

Ce mécanisme vise à stabiliser la pression fiscale pour chacun des ménages.

Votre avis d'imposition fait apparaître dans le détail le calcul de vos cotisations. Les cotisations générées par votre commune et l'intercommunalité à laquelle celle-ci appartient constituent le bloc local. Dans le cadre de la mise en place du mécanisme de neutralité fiscale, vous êtes susceptible de voir apparaître des modulations semblables à celles présentées ci-dessous à **titre d'exemple** :



Nous espérons que l'apport de ces éléments améliorera la lisibilité de vos avis d'imposition et vous apportera des clefs de lecture efficace.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, cher(e)s concitoyen(ne)s, mes sincères salutations.

David JUQUIN
Vice-président en charge des finances

David NICOLAS
Président